

Travaux de la Chambre

● (1500)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, quelle que soit l'entente conclue avec les provinces productrices, je suis convaincu que les recettes seront suffisamment importantes pour assurer la prospérité de la Colombie-Britannique, avec l'aide du gouvernement de cette province et du gouvernement fédéral. Je puis assurer à l'honorable représentante qu'elle n'a nullement lieu de s'inquiéter.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, en invoquant le Règlement, je voudrais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Pourrait-il nous dire quels travaux sont prévus pour aujourd'hui, demain, et la semaine prochaine, autant qu'il puisse prévoir?

Il ne faut pas oublier non plus de réserver un jour pour l'opposition. Si ce n'est pas encore fait, il pourrait peut-être y voir.

M. Pinard: Madame le Président, nous poursuivrons aujourd'hui le débat de deuxième lecture—et nous y mettrons fin, je l'espère—du bill C-3, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage. Nous étudierons, dans l'ordre, les bills C-35, C-5 et C-22. La semaine prochaine, le premier jour de séance de la Chambre sera mercredi.

[Français]

La semaine prochaine, mercredi sera un jour réservé à l'opposition. Je pense que c'est le Nouveau parti démocratique qui profitera de cette journée. Ensuite nous tâcherons de compléter l'étape en comité plénier et également, je l'espère bien, la troisième lecture du bill C-19 sur le crédit d'impôt à l'emploi, ainsi que le projet de loi sur le double prix du blé, et le bill S-6. Si nous n'avons pas terminé demain l'étude du bill C-22, Loi régularisant les Comptes du Canada, nous espérons bien le faire la semaine prochaine. Tous ces travaux sont donc prévus pour la semaine prochaine sous réserve des projets de loi qui pourront revenir des comités qui sont prioritaires et qui pourraient prendre place avant ceux que je viens d'énumérer.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le leader du gouvernement aurait, paraît-il, fait des déclarations au sujet de projets de réforme du Règlement et des usages de la Chambre des communes. A ce propos, j'ai lu récemment un article dans la dernière édition de la revue *Légion*. Avant l'ajournement du Parlement pour l'été, le leader du gouvernement à la Chambre prévoit-il déposer un document concernant son projet précis de réforme de la Chambre? Le cas échéant, envisagerait-il de renvoyer rapidement la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation pour permettre à ce dernier de s'organiser et d'étudier certaines propositions fermes, à la condition que nous puissions faire nous aussi certaines propositions? D'après ce qu'on dit, il serait peut-être temps que nous abordions effectivement l'étude de la réforme du Parlement, au lieu de nous contenter d'en parler. Quels sont les projets du ministre à ce sujet?

[Français]

M. Pinard: A ce sujet, madame le Président, je n'ai pas lu l'article auquel se réfère mon savant collègue quant à l'échéancier fixé pour apporter des changements au Règlement de la Chambre afin de la rendre plus moderne et plus efficace, et peut-être aussi plus humaine. Je suis disposé à tenir compte de cette suggestion. Cependant, j'aimerais lui rappeler que le comité permanent de la Chambre qui s'intéresse à la procédure et à l'organisation a eu l'occasion de siéger en 1974 et en 1975 d'une façon intensive. Trois rapports ont émané de ces séances, et nous avons eu également droit à l'opinion de plusieurs députés des deux côtés de la Chambre sur des réformes à apporter. Certaines réformes ont aussi été préconisées par le leader du gouvernement qui nous a précédés, et dont certaines recommandations nous semblent intéressantes. Je pense que le temps des études n'est pas nécessairement complété, mais il est très avancé, de sorte qu'on pourrait peut-être songer à des méthodes beaucoup plus rapides pour amener ce Parlement à être plus efficace mais toujours en consultation avec les députés des deux côtés de la Chambre.

Si mon collègue veut m'aider à donner le ton, je suis prêt aujourd'hui même à lui faire la même suggestion que je lui ai faite la semaine dernière, à titre d'essai, pour limiter la durée des discours à 20 minutes d'ici l'ajournement d'été. S'il me donne son consentement aujourd'hui au nom de son parti, et si le leader du Nouveau parti démocratique fait la même chose, je m'engage à limiter la durée des discours à 20 minutes d'ici l'ajournement d'été. Cela pourrait donner le ton et nous permettre d'en venir à un Parlement beaucoup plus efficace et beaucoup plus juste. Et je ferai remarquer à mon collègue que cela ne pénalise pas l'opposition. Si on raccourcit les discours à 20 minutes, cela n'enlève pas de temps au parti progressiste conservateur ni au Nouveau parti démocratique. Cela va donner l'occasion à un plus grand nombre de députés et, en particulier, à ceux de l'Ouest canadien, d'être impliqués dans les débats. Cela va être tout simplement plus juste dans une Chambre qui est maintenant composée de 282 députés.

Finalement, pour répondre à la question de mon collègue sur la réforme parlementaire, je dirai que nous avons l'esprit ouvert à la réforme quant aux méthodes à utiliser. Nous désirons qu'elles soient les plus expéditives et les plus justes. Nous voulons effectuer des changements dans l'esprit du Parlement et en consultation avec l'ensemble des députés de cette Chambre.

[Traduction]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, le problème à propos de cette réforme parlementaire à la Chambre, c'est que celle-ci n'a pas vraiment eu lieu. Les changements n'ont été que fragmentaires; par exemple, on a raccourci la durée des discours. Je suis prêt à discuter de propositions demandant de limiter les débats en écourtant la durée des interventions mais le Parlement aimerait discuter de beaucoup plus que cela relativement à la réforme parlementaire et c'est bien ce que veulent les députés. Je crois qu'il est important que mon ami reconnaisse que nous sommes prêts à discuter, tout comme il s'est engagé à le faire, et qu'il présente ses propositions au Parlement—nous avons présenté les nôtres et ainsi tous les députés pourront participer à ce débat et des modifications seront apportées de la façon voulue, c'est-à-dire qu'elles